

@ctu.mict

Flash d'info de l'UGICT CGT n° 133

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Mercredi 17 septembre 2014

... Edito

ÉLECTIONS
2014
cgt
Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Sommaire :

Edito : loi santé

Orga : Formation syndicale Ugict-CGT

Revendic : HCPP / orthophonistes / préparateurs pharmacie / IBODE & Puer / Psychologues / coopérations /salon infirmier

UGICT : Site

Loi de santé : du verbiage sur la forme, des menaces et des reculs sur le fond !

Les attentes restent fortes de pouvoir tourner la page de la succession des lois régressives, des lois de droite, les renvois ministériels systématiques depuis deux ans ont renforcé le niveau des espoirs. Les choix gouvernementaux produisent et produiront une insatisfaction très grande... Les promesses du candidat Hollande, les annonces répétées depuis 2012 se traduisent par le minimum du minimum. La structure en quatre parties est la même que la loi «HPST», ce n'est donc pas la rupture annoncée. Minimum du minimum dans le domaine de la prévention avec quelques mesures par rapport à la prévention de l'alcoolisme, des toxicomanies mais au delà de quelques phrases bienveillantes, sur l'éducation à la santé, sur l'indispensable reconstruction d'une vraie médecine scolaire, sur la prévention des pathologies liées au travail, sur l'alimentation. De la communication, du changement de vocabulaire, là, pas de problème, il y en a. L'espoir de la création d'un véritable service public disparaît devant une simple coordination de l'existant, de l'information, avec l'appui des ARS. Au passage, les ARS et surtout les DG d'ARS voient leurs rôles et pouvoirs renforcés.

Menaces au programme ! C'est toute la partie consacrée au service public hospitalier qui ouvre de nouvelles perspectives d'aggravation de la casse du service public, de fermetures d'activité au nom des restructurations, de l'application de mesures austéritaires. Avec une parfaite hypocrisie, les missions de l'hôpital public sont réaffirmées, mais ouvertes à la participation du secteur privé ! Les communautés hospitalières de territoires sont remplacées par les groupements hospitaliers de territoires, sans plus de garantie sur la proximité du service public, la satisfaction des besoins, sans un vrai changement de gouvernance, donnant des droits nouveaux aux personnels, aux usagers, aux élus, seule garantie d'un véritable progrès qualitatif ! Par contre, les établissements de santé publics auront l'obligation d'y participer... C'est l'accélération des regroupements imposés des hôpitaux et des services. Menaces encore avec des articles se résumant à des principes, et renvoyant à des décrets et tout un arsenal de mesures qui feront l'objet d'ordonnances ! Lors de la séance du 11 septembre, le projet a été rejeté par l'essentiel des organisations syndicales du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Nous aurons l'occasion de revenir sur différents aspects de cette loi au fur et à mesure de la publication des projets...

Le point sur l'organisation.

Vie syndicale UGICT-CGT

du 24 au 26 septembre 2014 -

Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Repères pour la bataille salariale

du 6 au 10 octobre 2014 - Centre

Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Communication web : construire et gérer un site avec la plateforme

Reference-Syndicale.fr

du 13 au 15 octobre 2014 -

Montreuil

Stage national Ugict

du 20 au 24 octobre 2014 - Centre

Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993 et perspectives d'avenir

du 20 au 24 octobre 2014 - Centre

Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Construire le management alternatif au quotidien

du 17 au 19 novembre 2014 -

Centre Benoît Frachon - Courcelle-sur-Yvette (91)

Le coin du revendicatif...

HCPP (Haut conseil des professions paramédicales) :

Le HCPP est convoqué pour le 29 septembre prochain. L'ordre du jour prévoit l'examen de plusieurs projets de décrets et un arrêté. Un texte relatif aux études d'orthoptistes, un sur la validation des acquis de l'expérience pour les auxiliaires médicaux, les AP, les AS et ambulanciers, un sur les conditions de fonctionnement des établissements de santé privés autorisés à exercer l'activité de soins en psychiatrie... Il y aura le jour même la commission rééducation du haut conseil.

Orthophonistes :

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 22 juillet dernier, un rendez-vous avec le cabinet ministériel de la santé était convenu sur le principe. A la suite de la demande de la CGT pour l'intersyndicale, une date vient d'être annoncée par le ministère pour le 1er octobre prochain en lien aussi avec le ministère de la fonction publique. La CGT sera bien évidemment partie prenante de cette rencontre pour y exposer la situation alarmante des orthophonistes dans les établissements de santé tant pour les patient-e-s que pour les professionnel-le-s eux-mêmes.

Préparateurs en pharmacie :

Suite à la demande des professionnel-le-s de la fonction publique hospitalière, les réunions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la Pharmacie d'officine seront ouvertes aux fédérations syndicales de personnel-le-s de la fonction publique hospitalière. La prochaine réunion aura lieu le 22 septembre prochain.

IBODE & Puéricultrice :

C'est un décret attendu qui vient de paraître au *Journal officiel* (JO) le 10 septembre. Ce décret tend à corriger une iniquité pour les infirmiers de bloc opératoire (Ibode) et les puéricultrices de classe supérieure de 7^e échelon, reclassés au 1^{er} juillet 2012 au 9^e échelon du grade 3 du nouveau corps des infirmiers classés dans la catégorie A. Ce décret prévoit que ces infirmiers et puéricultrices puissent récupérer l'ancienneté acquise au 7^e échelon plafonnée à quatre ans et la faire valoir dans le 9^e échelon ce qui, jusqu'à présent, n'était pas le cas.

Psychologues :

Un réunion de l'intersyndicale est programmée pour le 1er octobre prochain pour compléter la plateforme revendicative de la profession.

Coopérations entre professionnel-le-s

Deux ans après la mise en place du dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé (article 51 de la loi HPST), la HAS tire le bilan des 57 protocoles validés, rejetés ou en cours d'instruction. Elle prône une évolution du dispositif. "*vers des protocoles qui, ont d'emblée, vocation à être étendus nationalement et contribuer à une évolution des métiers et/ou des organisations de soins*". Pour la CGT, les protocoles de coopération ont pour but de réaliser des actes sans la rémunération correspondante aux qualifications exigées. C'est une mauvaise façon de pallier à la pénurie de personnels qualifiés.

Salon infirmier :

Le Salon infirmière se déroulera les 5, 6 et 7 novembre à Paris. La CGT y aura un stand. Passez y absolument !

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

Le site Internet de l'Ugict et les informations de l'Ufmict



Une nouvelle section dans le site UGICT où sera relayé peu à peu toutes les publications régulières des UFICT, à commencer par celles de l'UFMICT Santé vient d'être ouverte.

Cela a commencé par mettre en place un menu des sites UFICT : "Dans votre branche" <http://www.ugict.cgt.fr/tag/ufmict-cgt#branches> » Ce menu est visible sur toutes les pages du site de l'Ugict, dans le plan de site.

Ce menu renvoie vers les sites des UFICT / FD, sauf pour l'UFMICT pour laquelle le renvoi est aussi directement vers les contenus qui sont sur notre site (avec la mention de l'UFMICT et l'@ctu mict) et un lien vers le site fédéral. Toutes les publications de l'@ctu MICT se trouveront donc à l'adresse : <http://www.ugict.cgt.fr/articles/actus/ufmict-sante> (Rubrique Santé et Action Sociale)

Elles apparaîtront également dans les actus "normales" du site de l'Ugict (<http://www.ugict.cgt.fr/actualites>) et dans la lettre de l'Ugict toutes les deux semaines dans une rubrique "Santé et Action Sociale".

A la lecture d'une actualité produite par l'UFMICT, les internautes pourront rejoindre la section "santé & action sociale" sous une autre forme via le mot clé cliquable "ufmict cgt" <http://www.ugict.cgt.fr/tag/ufmict-cgt>

Site de l'UGICT CGT : www.ugict.cgt.fr